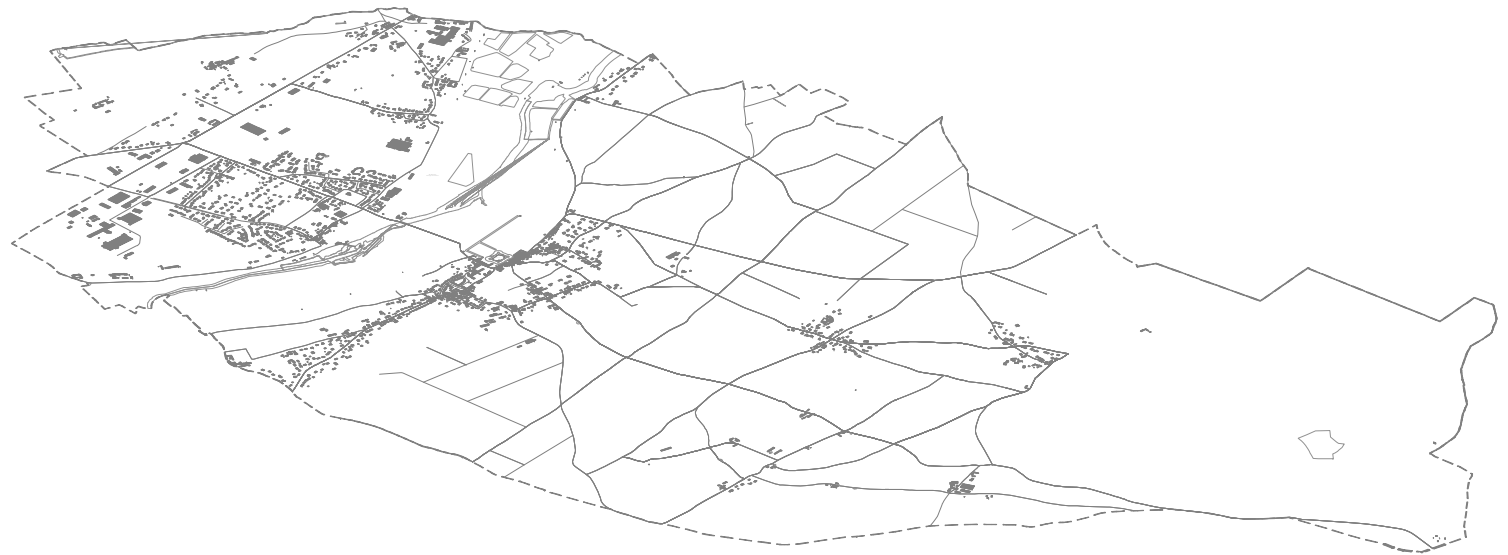


Commune de Dissay Plan Local d'Urbanisme



Réunion publique d'information



28 janvier 2011

PROGRAMME DE LA RÉUNION PUBLIQUE

- Présentation de la démarche P.L.U.
- Présentation des enjeux environnementaux
- Présentation des enjeux socio-économique
- Présentation des enjeux d'urbanisme

II LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

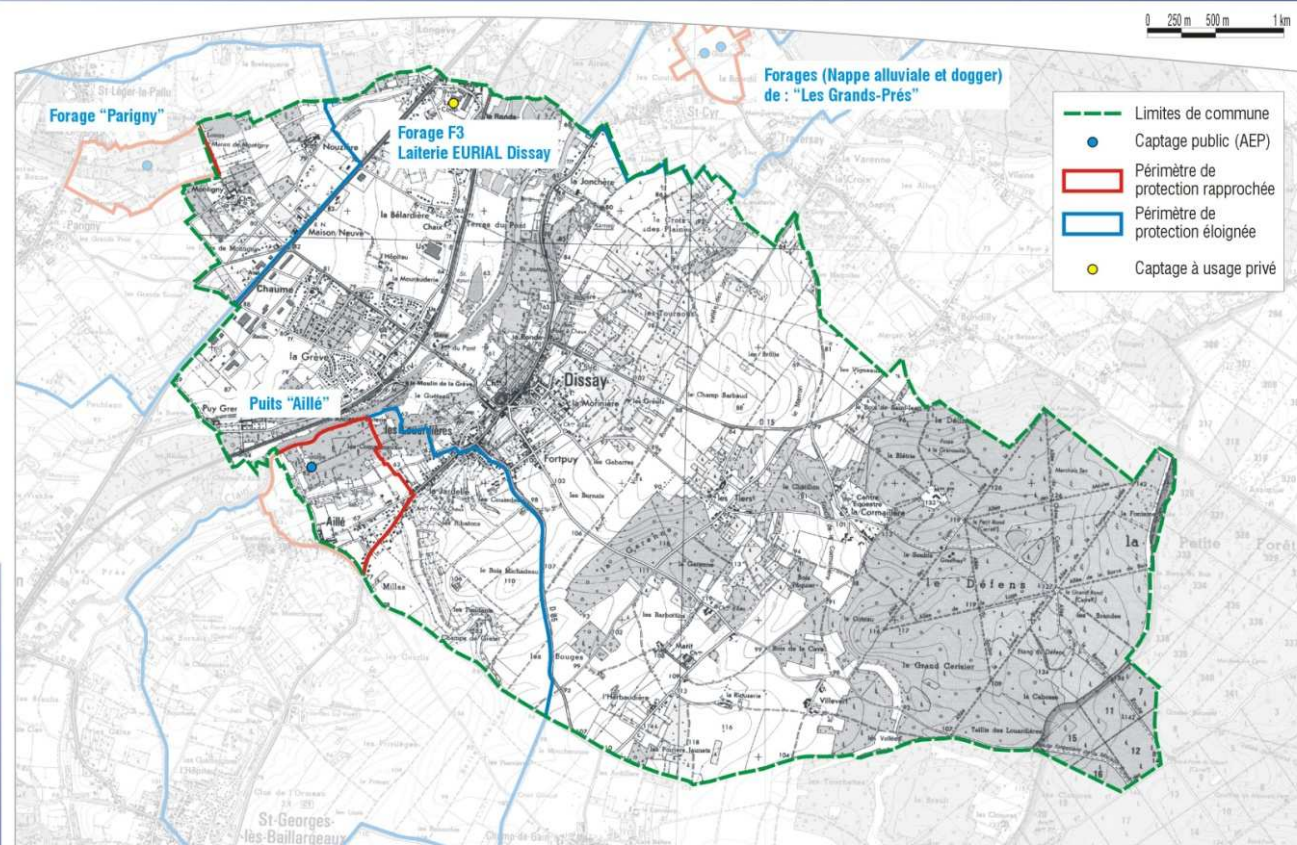
**La ressource en eau, la gestion des nuisances
et des risques, le cadre de vie**

Contenu de l'état initial de l'environnement

- Contexte physique : climat, topographie, géologie, hydrographie...
- Cadre biologique : milieux naturels, faune, flore, espaces d'intérêt écologique reconnus...
- Cadre de vie : risques (naturels et technologiques), pollutions/nuisances, déchets...
- Ressources naturelles (eau, air, énergie...)
- Ce soir, présentation synthétique des thèmes « eau » et « risques et nuisances »

Eau souterraine

CAPTAGE AEP ET PÉRIMÈTRE DE PROTECTION



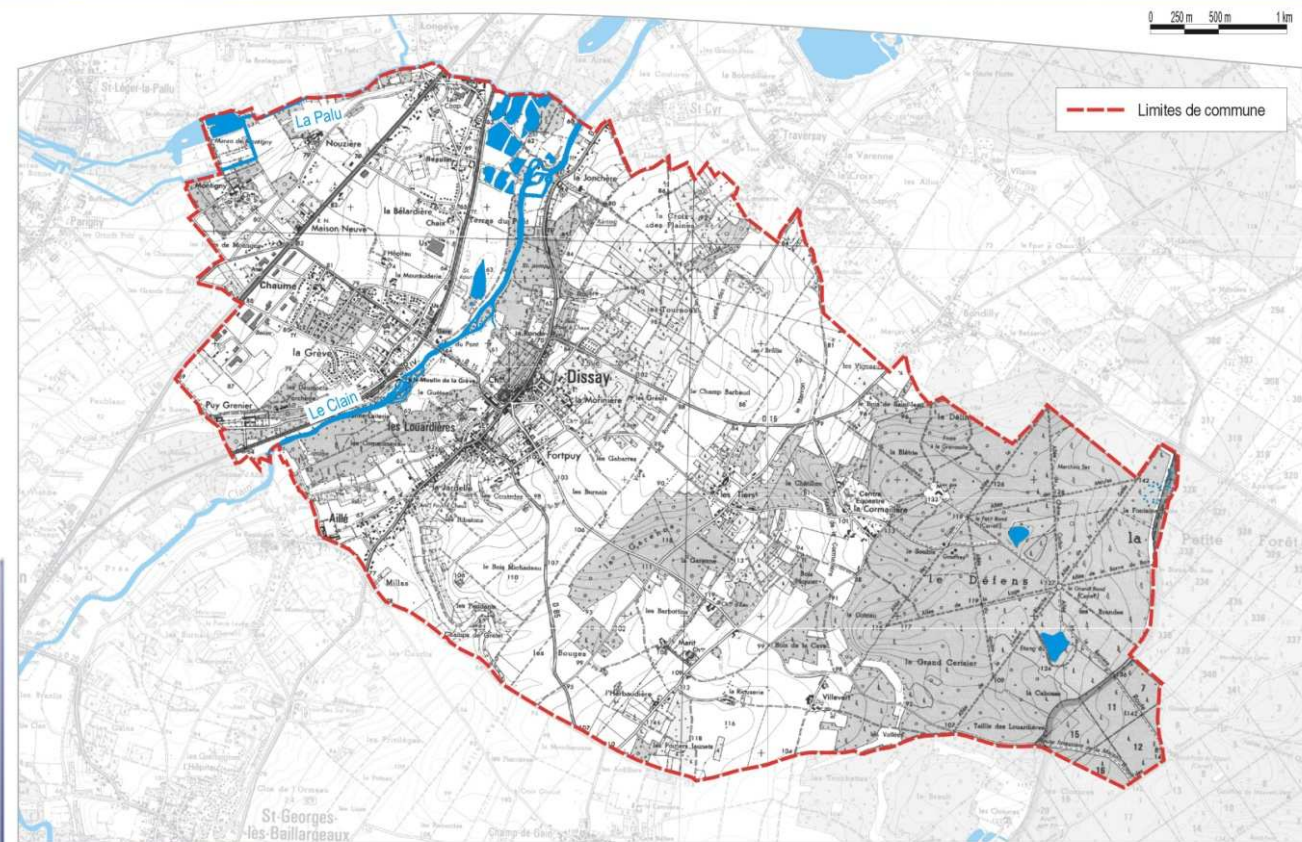
Fond cartographique : IGN
Source : DDASS de la Vienne

👉 Eau souterraine : plusieurs aquifères utilisées pour la production d'eau potable : 1 forage privé et deux captages AEP (« Aillé » et « Parigny »), Dissay étant alimenté par « Aillé » et « Moussais ».

👉 Préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Eau superficielle

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



👉 Eau superficielle : deux cours d'eau principaux (le Clain et la Palu), des plans d'eau en contexte vallée et des mares sur le plateau est (notamment mares forestières).

Eau superficielle



Le Clain au pont de la RD 15



La Pallu au niveau de Longève



Une mare du plateau est



Un plan d'eau en vallée de la Pallu

👉 Eau superficielle : illustrations photographiques

Eau superficielle

Paramètres	2003-2005	2008
Matières organiques et oxydables (MOOX)	bonne	bonne
Matières azotées (hors nitrates)	Bonne	Bonne
Nitrates	Médiocre	Médiocre
Matières phosphorées	Bonne	Bonne
Phytoplancton ou Effets des proliférations végétales	Bonne	Très bonne

Qualité des eaux du Clain

Paramètres	2009
Matières organiques et oxydables (MOOX)	bonne
Matières azotées (hors nitrates)	Médiocre
Nitrates	Médiocre
Matières phosphorées	-
Phytoplancton ou Effets des proliférations végétales	Bonne

Qualité des eaux de la Pallu

- 👉 Qualité des eaux assez bonne (le Clain) à médiocre (la Pallu)
- 👉 Cause des dégradations de la qualité de l'eau : les nitrates (d'origine agricole principalement), étiage sévère pour la Pallu
- 👉 Gestion et mise en valeur : syndicats de rivière spécifiques (entretien des cours d'eau notamment, lutte contre les invasives)
- 👉 Prise en compte de la sensibilité (qualitative et quantitative) des eaux de surface (respect des objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du Sage du Clain en élaboration)

Eau potable



Le captage d'Aillé

👉 Gestion de l'eau potable assuré par le Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) et par le Syndicat Intercommunal pour la Production de l'Eau de Moussais (SIPEM).

👉 Prise en compte de l'évolution quantitative des besoins liés aux développements démographiques et économiques du territoire.



Château d'eau de la Morinière

Eaux usées



Station d'épuration du bourg

- 👉 Gestion des eaux usées : Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) élaboré et réactualisé en 2003.
- 👉 Réseau de collecte séparatif eaux usées-eaux pluviales dessert la commune de Dissay en grande partie.
- 👉 Les principaux secteurs d'habitat relèvent de l'assainissement collectif : les travaux sont engagés et échelonnés sur les hameaux.
- 👉 Station d'épuration du bourg : 8500 équivalents habitants en commun avec St Georges-les-Baillargeaux (actuellement à 50% de sa charge maximale) + lagune des Thiers.

Eaux pluviales

- 👉 Gestion des eaux pluviales : coteaux plus ou moins prononcés, en grande partie urbanisés au niveau du bourg de Dissay.
- 👉 Problématique de ruissellement des eaux pluviales sur une partie de la commune (notamment au niveau du bourg)
- 👉 Prise en compte des désordres hydrauliques constatés pour ne pas aggraver la situation existante (étude hydraulique)



Préservation de la ressource

STOP
TRAITEMENTS

*Je m'engage, avec ma commune,
pour une terre plus saine*



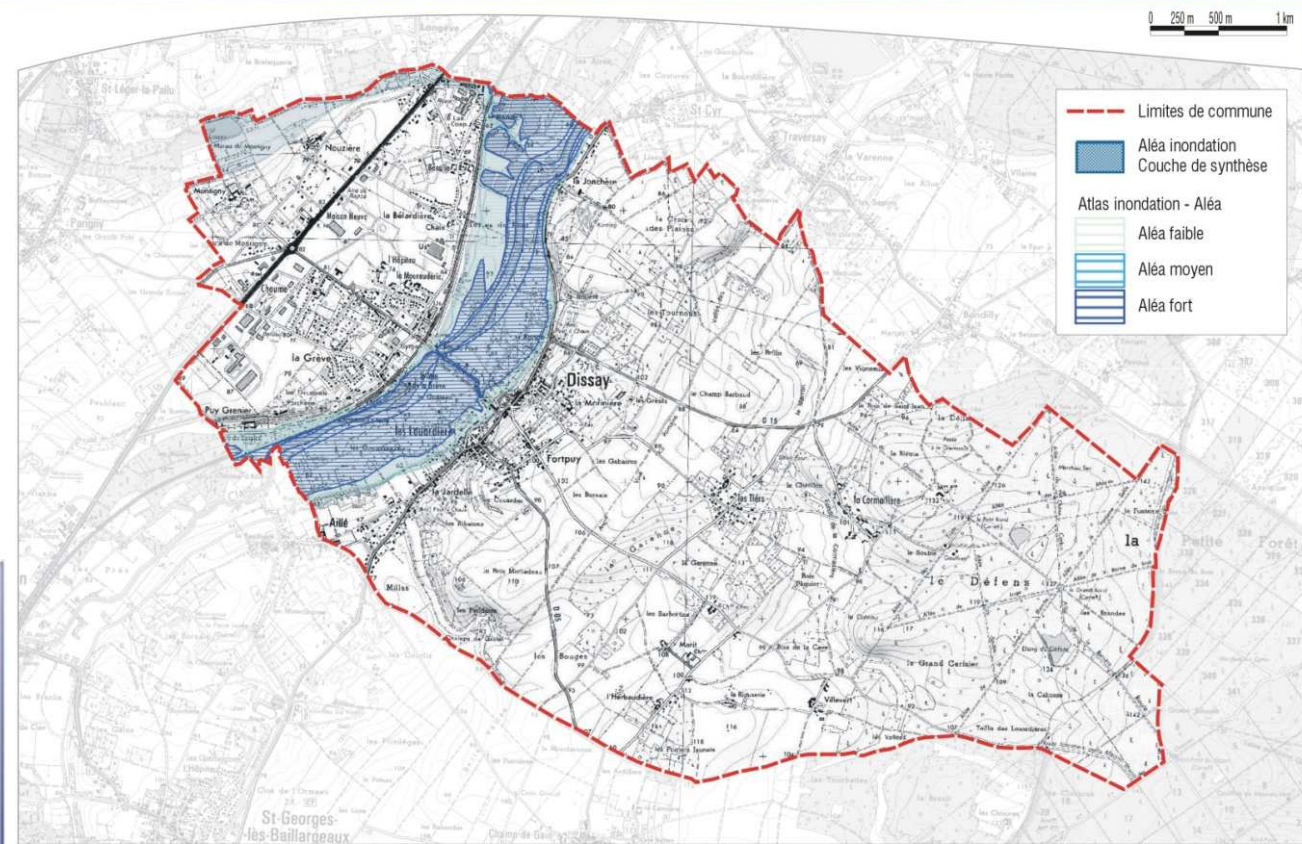
 **Terre saine**
Poitou-Charentes
Votre commune sans pesticides



- ➔ Adhésion de la commune à la charte « Terre Saine » (charte régionale) dont le but est de modifier les pratiques d'entretien sur la voie publique et les espaces verts, pour économiser l'eau et surtout diminuer au maximum les produits de traitement.
- ➔ Démarche participative sollicitant les disséens volontaires à entretenir également leurs abords de manière écologique.

Risques naturels

RISQUES INONDATION

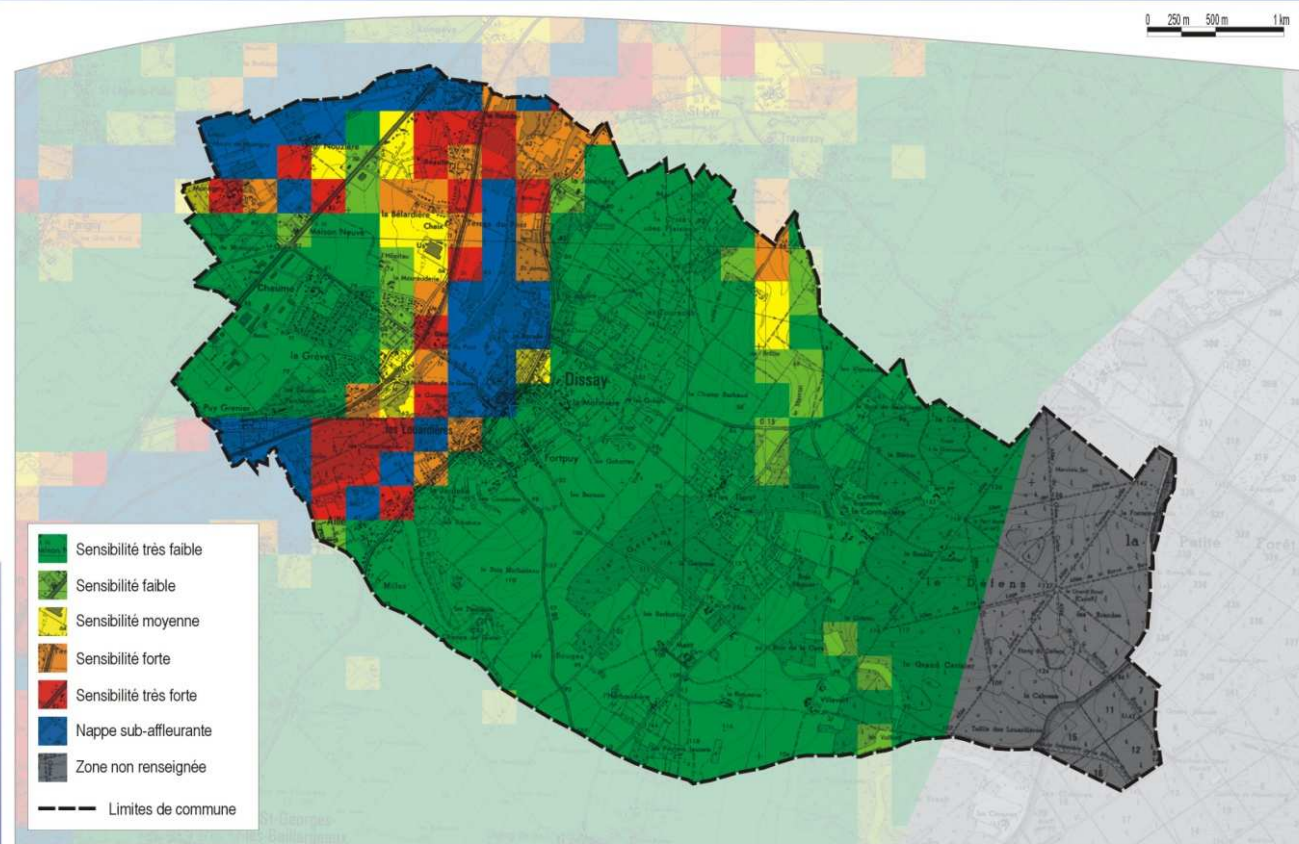


👉 Risque inondation : pas de PPRI mais atlas des zones inondables (AZI) en vallée du Clain et de la Pallu.

👉 Prise en compte du risque inondation (habitats existants et futurs).

Risques naturels

RISQUES DE REMONTÉES DE NAPPES



Fond cartographique : IGN
Source : BRGM

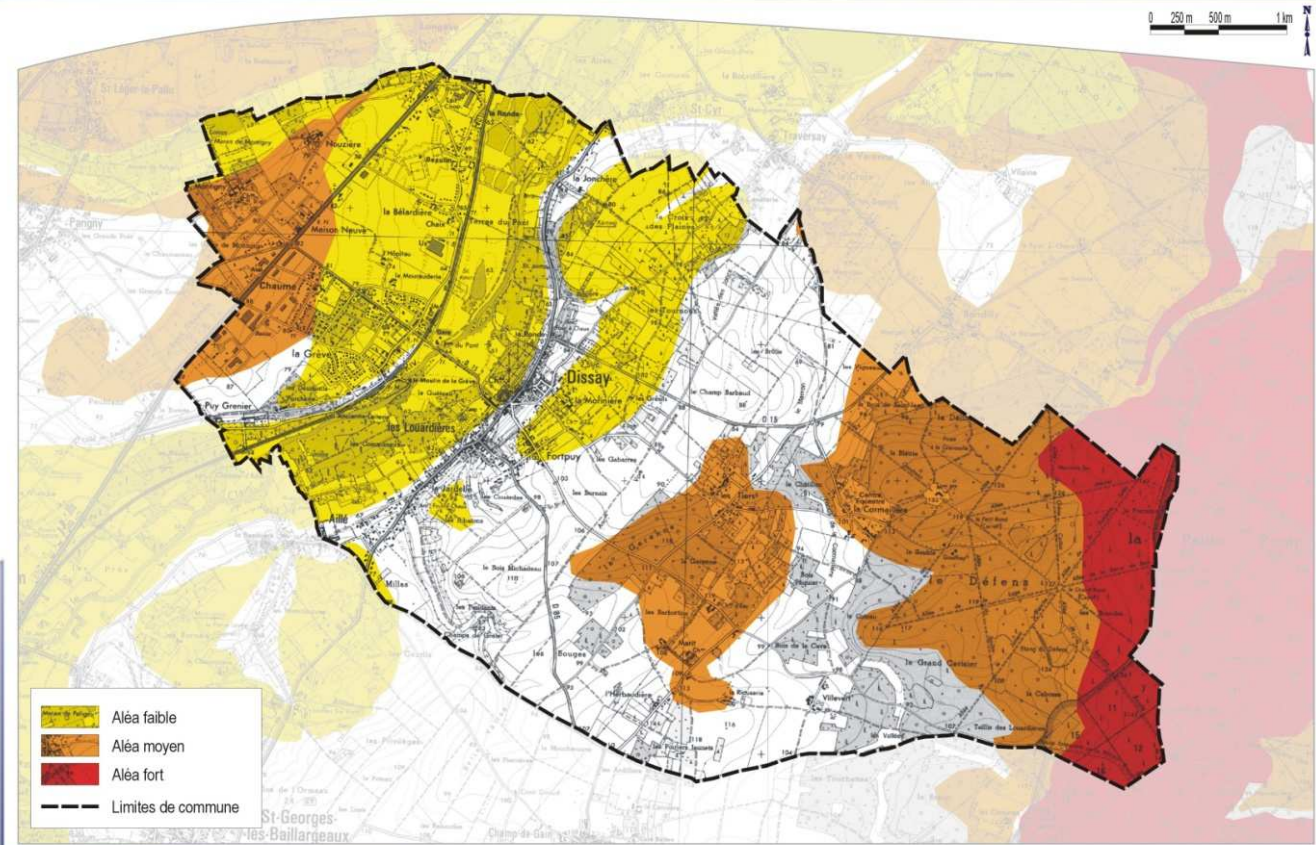
THEMA ENVIRONNEMENT

👉 Risque « remontée de nappes » concentré également en vallée du Clain et de la Pallu.

👉 Prise en compte du risque remontée de nappes (habitats existants et futurs).

Risques naturels

ALÉA RETRAIT / GONFLEMENT DES ARGILES

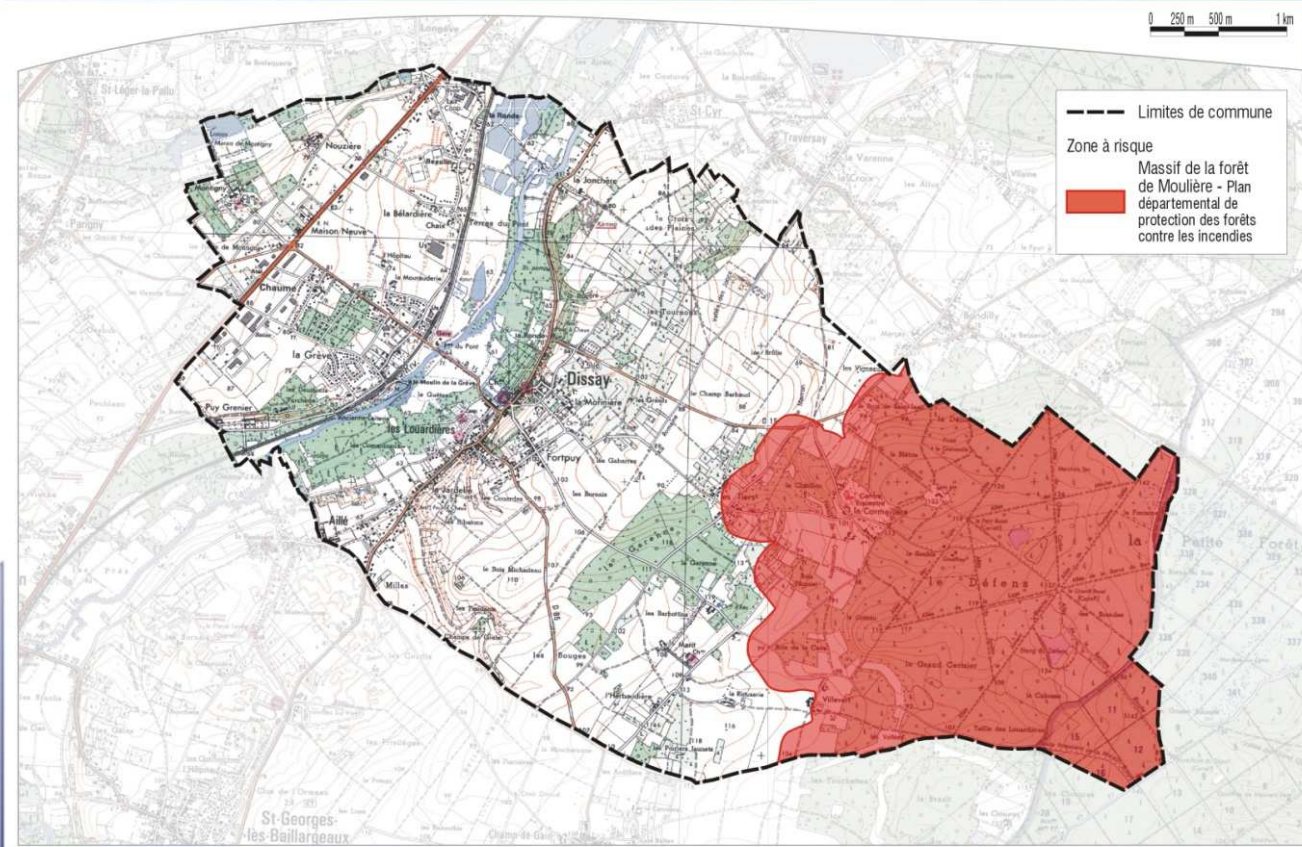


☞ Risque naturel : retrait/gonflement des argiles assez fort à l'est et au centre de la commune et modéré à l'ouest.

☞ Prise en compte du risque « argiles » (habitats futurs), éventuellement règles préventives (étude géotechnique).

Risques naturels

RISQUE INCENDIE - MASSIF À RISQUE DE LA FORÊT DE MOULIÈRE



Fond cartographique : IGN
Source : Plan départemental de protection des forêts contre les incendies

👉 Risque feu de forêt localisé au niveau du massif de la forêt de Moulière.

👉 Respect du plan départemental de protection des forêts contre les incendies (débroussaillage).

Risques naturels

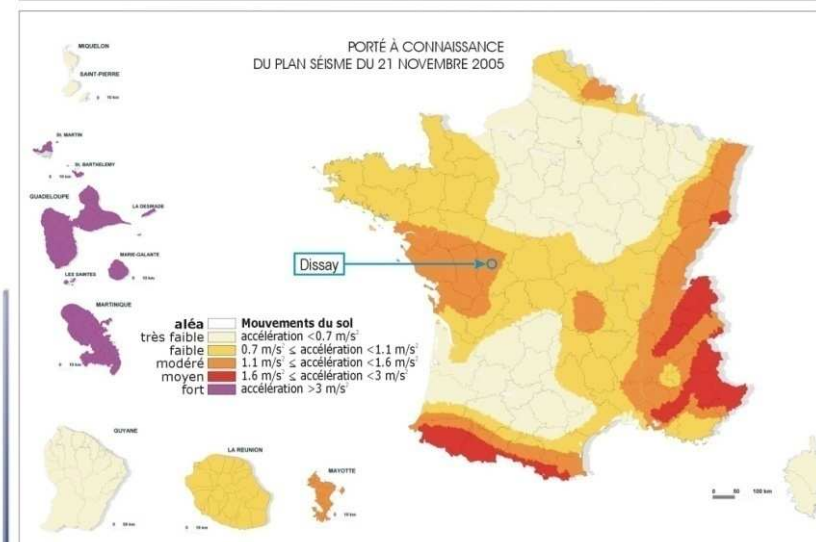
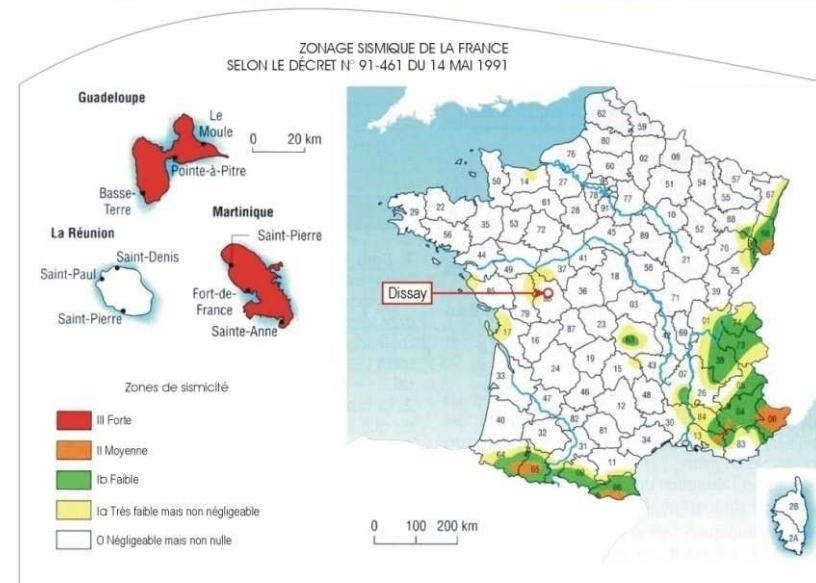
☞ Risque « séisme » : la commune de Dissay est concernée par un risque négligeable mais non nul.

☞ Risque « tempête » : la commune de Dissay est concernée.

☞ Risque « mouvement de terrain » : la commune est non soumise selon le DDRM mais des arrêtés de catastrophes naturels ont été pris en 1999, 2003 et 2010 (8 au total depuis 1982).

☞ Prise en compte des différents risques naturels.

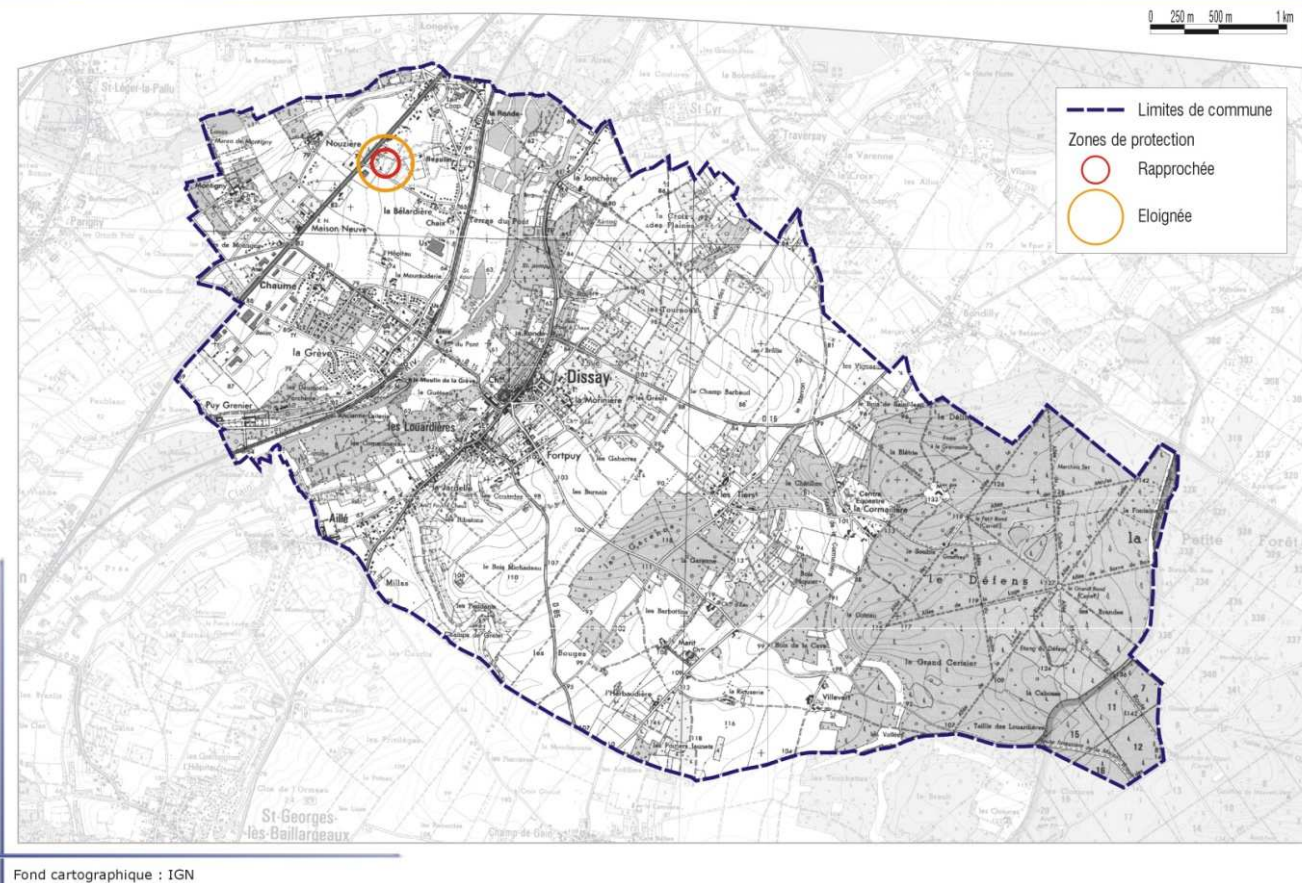
CARTES D'ALEA SISMIQUE



Source : Ministère de l'écologie et du développement durable

Risques technologiques

RISQUES TECHNOLOGIQUES

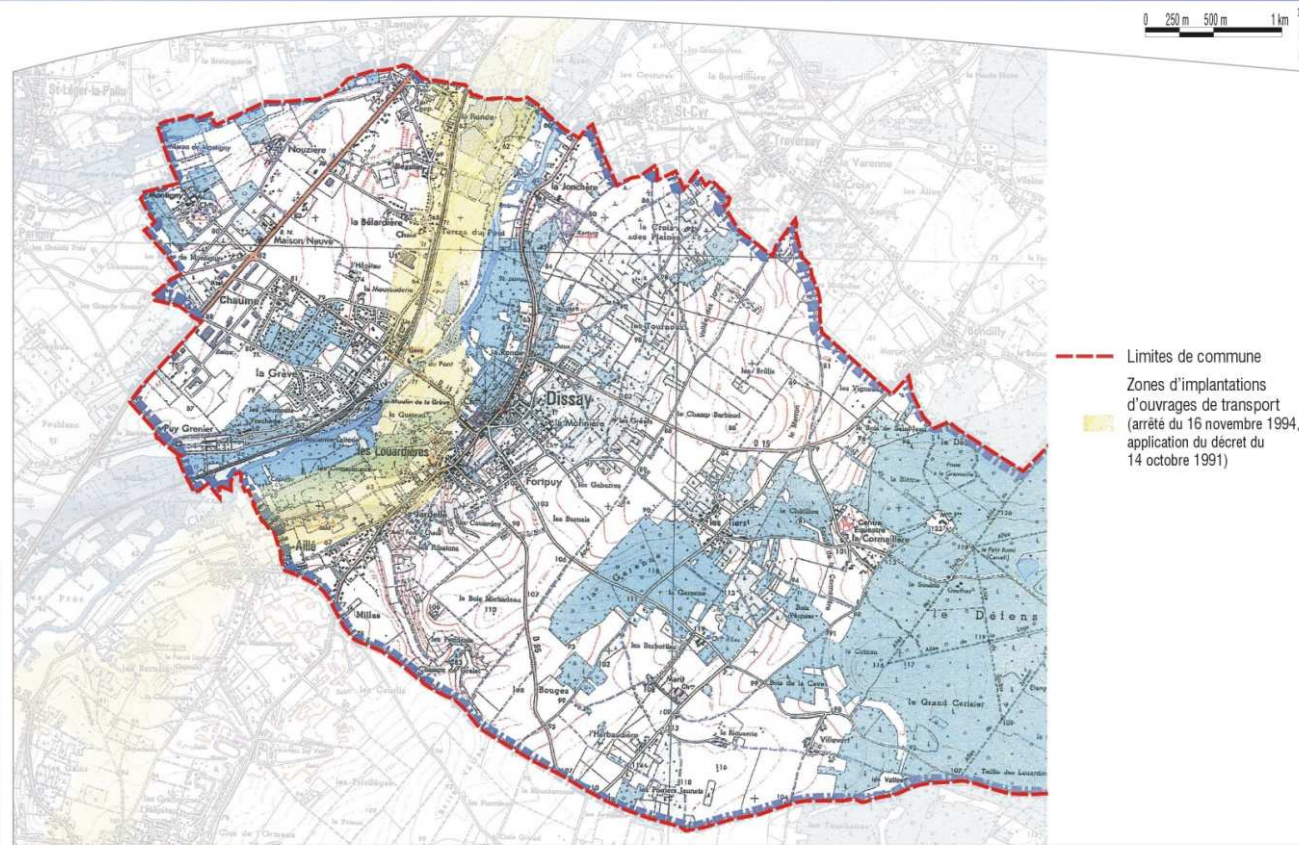


☞ Risque industriel : 1 entreprise classée SEVESO (SELD, anciennement ZIEGLER) est présente sur le territoire communal (ZA de la Bellardière).

☞ Respect des périmètres de protection associés.

Risques technologiques

GAZ HAUTE PRESSION



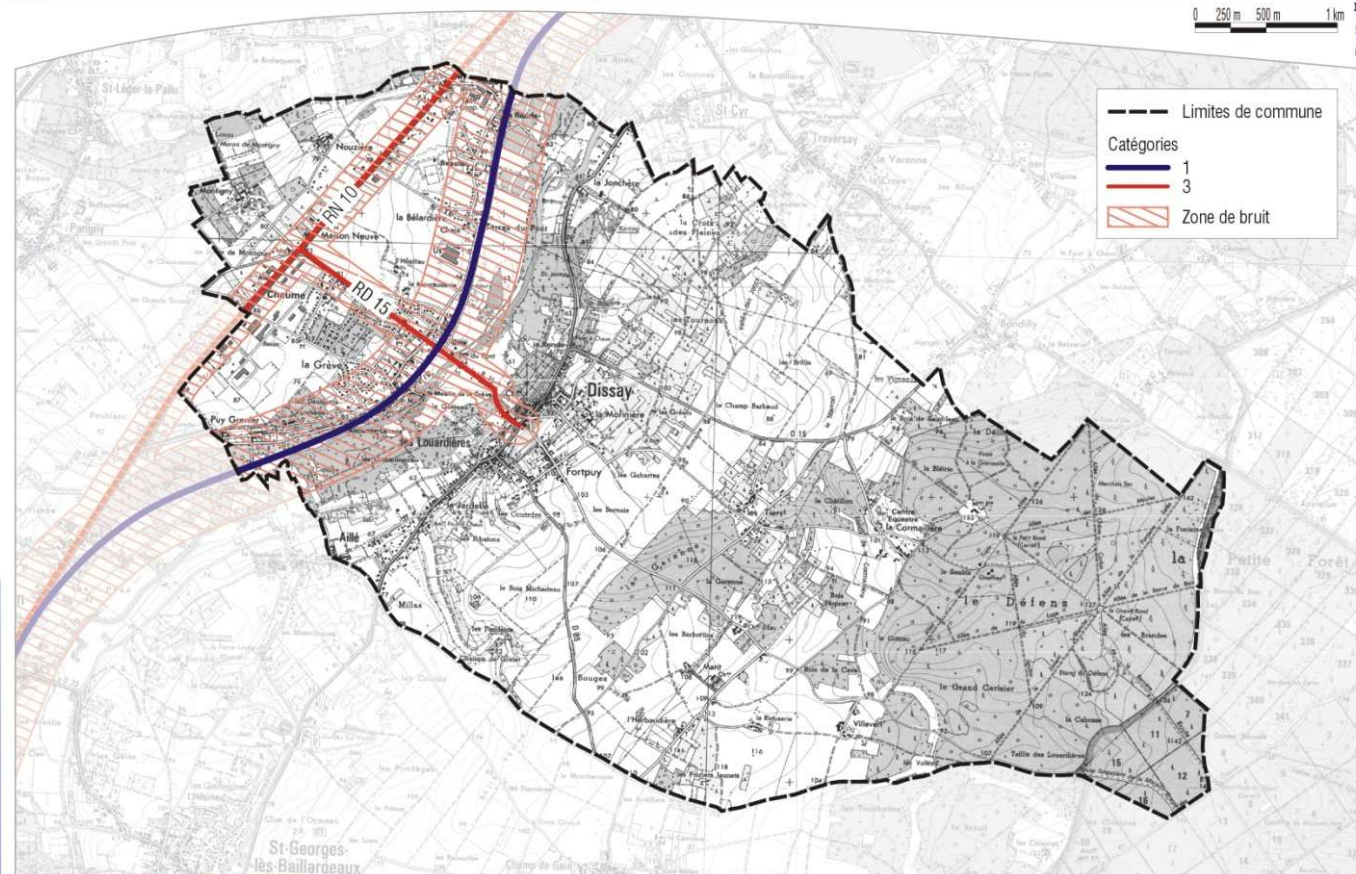
Source : GRT gaz

☞ Risque transport de matières dangereuses : les axes de circulation suivants sont concernés : voie ferrée et RD 910. En outre un gazoduc traverse le territoire communal du nord au sud.

☞ Respect de la réglementation associée.

Nuisances sonores

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS



Fond cartographique : IGN
Source : DDE86/GAM/OTER Mars 2004

👉 Voies de transport classées sonores : voie ferrée, ex-RN10 et RD15.

👉 Prise en compte des largeurs affectées par le bruit.

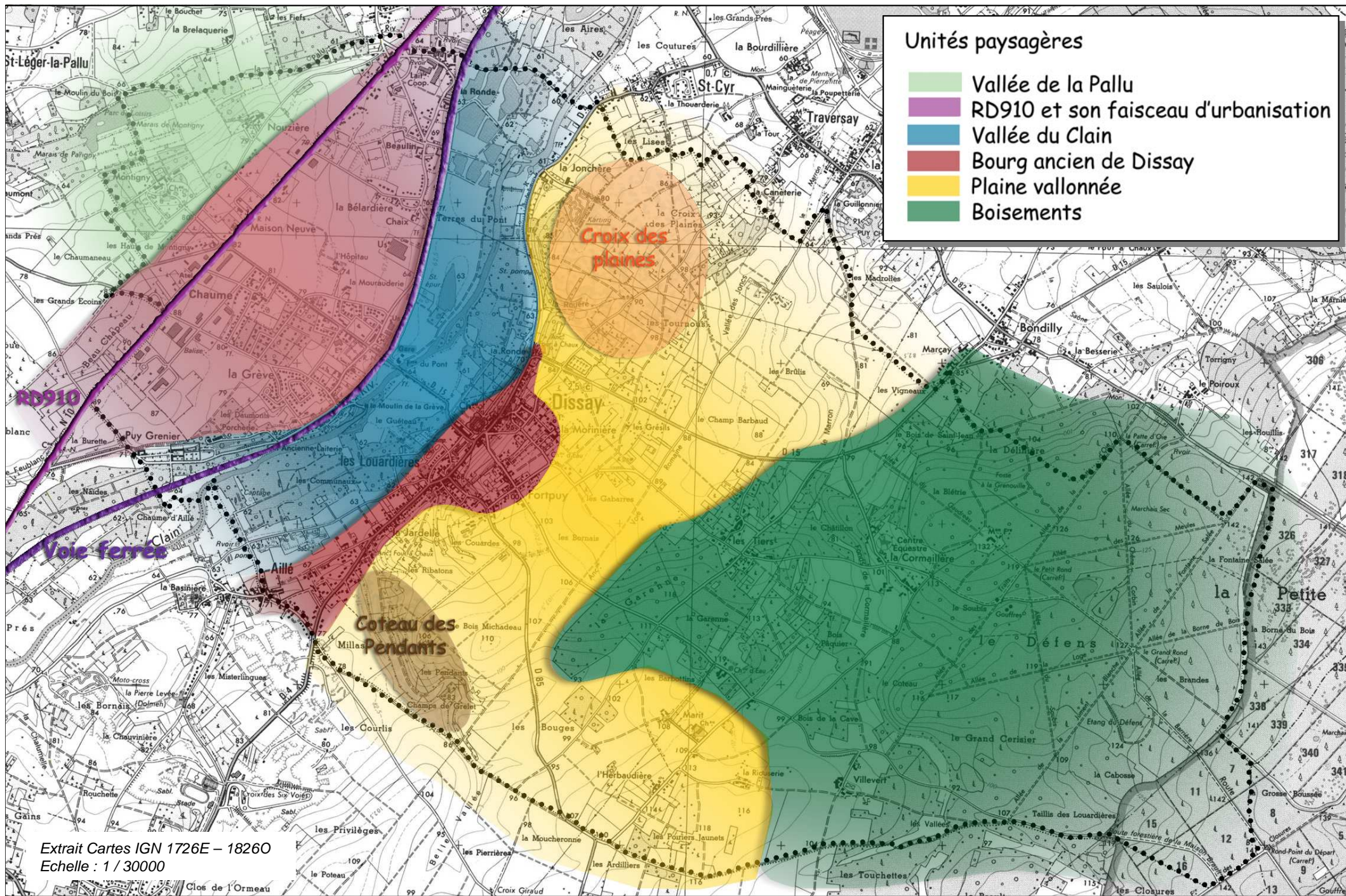


LE CADRE DE VIE

Les paysages de Dissay

Les unités paysagères

« Les paysages sont un bien commun, sous gestion majoritairement privée »



La vallée de la Pallu

Une vallée aux pentes légères, occupée par des terrains cultivés et des peupleraies, et localisée en contact direct avec un espace de développement résidentiel et économique.

Un élément qualitatif : la présence du parc arboré du château de Montigny.

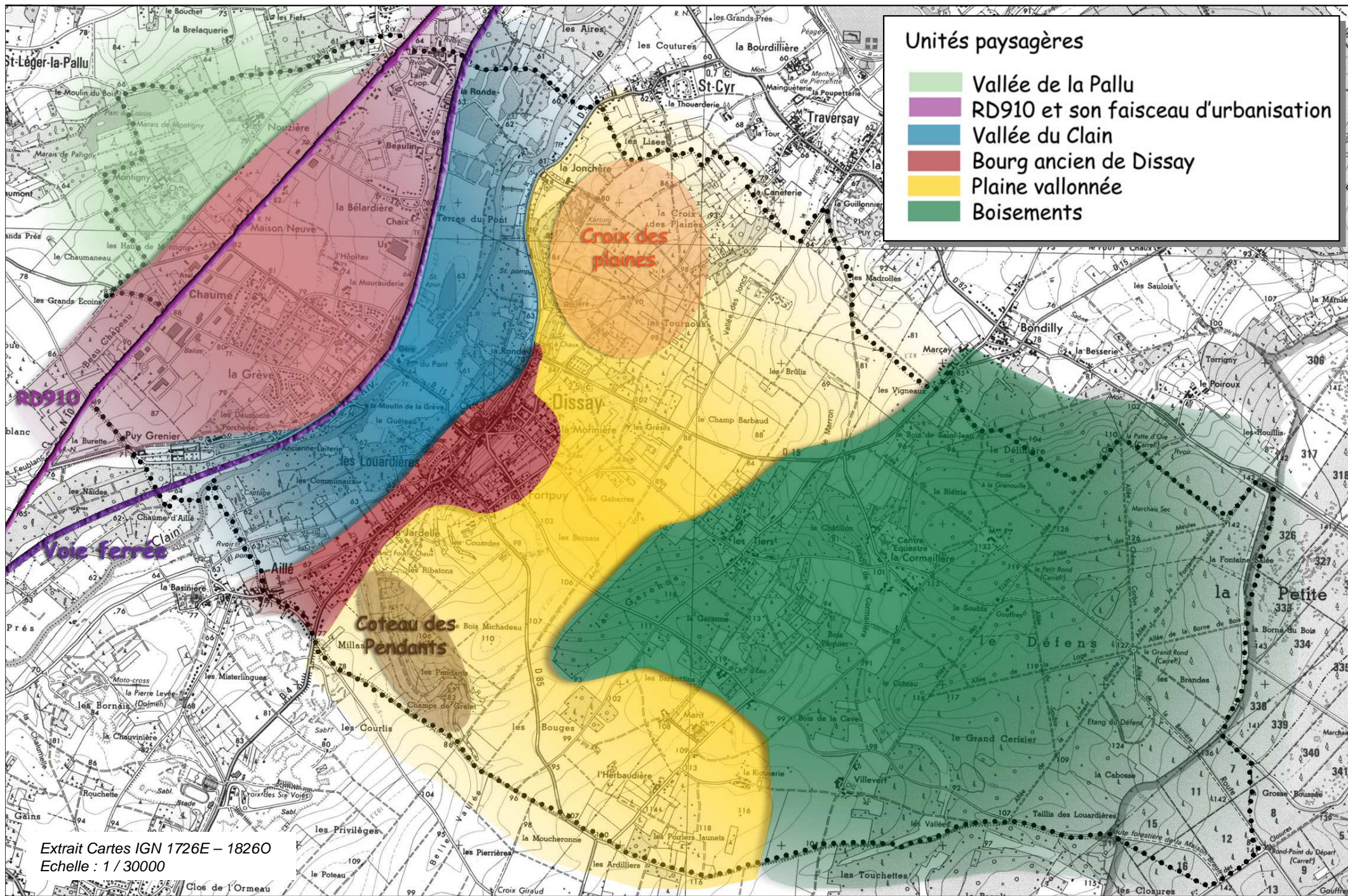


*Parc arboré du château de
Montigny*

Enjeux paysagers sur la vallée de la Pallu : éviter un mitage de l'espace agricole par une étendue vers la vallée des entreprises et de l'habitat pavillonnaire plus ou moins diffus.

Les unités paysagères

« Les paysages sont un bien commun, sous gestion majoritairement privée »



La RD910 et son faisceau d'urbanisation

Un couloir d'urbanisation entre Poitiers et Châtelleraut, progressivement constitué dans la seconde moitié du XXème siècle.



Un paysage constitué d'une juxtaposition de zones urbanisées de nature différente (zones d'activités, équipements et habitat ayant englobé les anciens hameaux) → possibles conflits entre les usagers

Un paysage en devenir : la disparition progressive des coupures d'urbanisation (espaces agricoles principalement) des terrains encore cultivés ou non utilisés apparaissent comme des « vides », espaces de respiration entre les différentes zones bâties.

La RD910 et son faisceau d'urbanisation

Les zones d'habitat

- Une prédominance de l'habitat pavillonnaire
- Un développement urbain hétérogène : lotissements, maisons individuelles isolées, habitat groupé...
- Un développement à partir des anciens lieux-dits (La Belardière et Baulin).

Des organisations et caractéristiques différentes amènent à des paysages diversifiés.



Les zones d'activités économiques

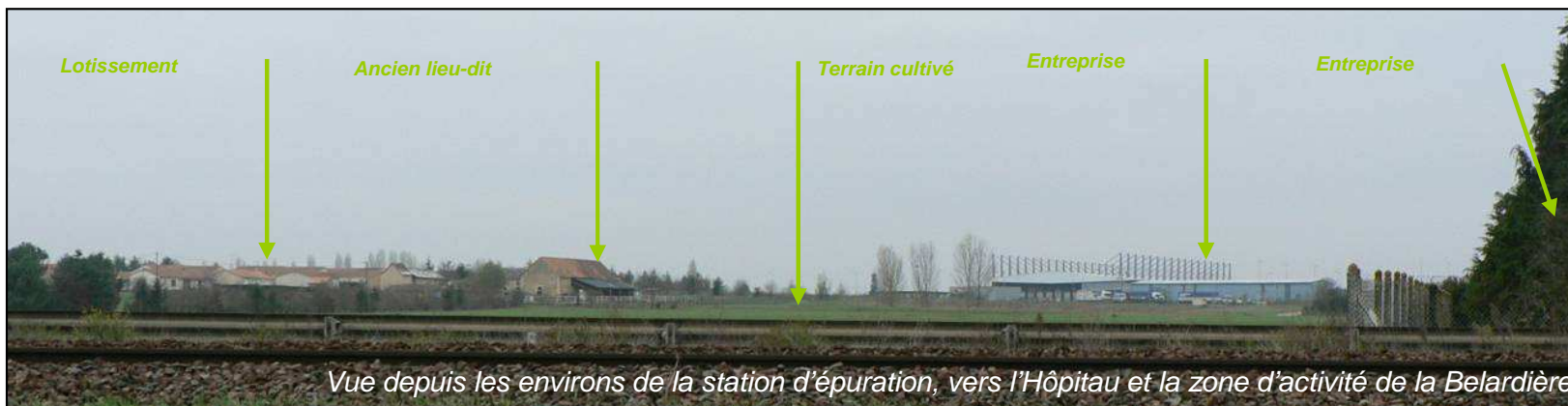


Une répartition plus
« diffuse » des
constructions et un **Impact
paysager plus important
du fait de la dimension
des bâtiments.**



La RD910 et son faisceau d'urbanisation

L'enjeu du devenir des espaces restés non bâtis



☞ Certains espaces non bâtis pourront être conservés en partie afin d'assurer une aération des espaces urbanisés de part et d'autre de la RD 910.

Des zones d'interface à traiter de façon qualitative



☞ L'enjeu sur ces sites est de favoriser des transitions douces entre les secteurs d'habitat et d'activités (éviter les conflits d'usage).

La vallée du Clain

Un rôle structurant et identitaire pour la commune

- Une ligne de rupture entre deux parties du territoire de Dissay (difficultés de franchissement, vues)
- Un espace occupé par la populiculture et les cultures vivrières (potagers)

Les peupliers constituent l'élément essentiel de perception de la vallée. Celle-ci se découvre directement au niveau du pont où la vue est ouverte sur le Clain, et par les chemins piétons ou cyclables.



Etang de loisirs au Nord de la vallée



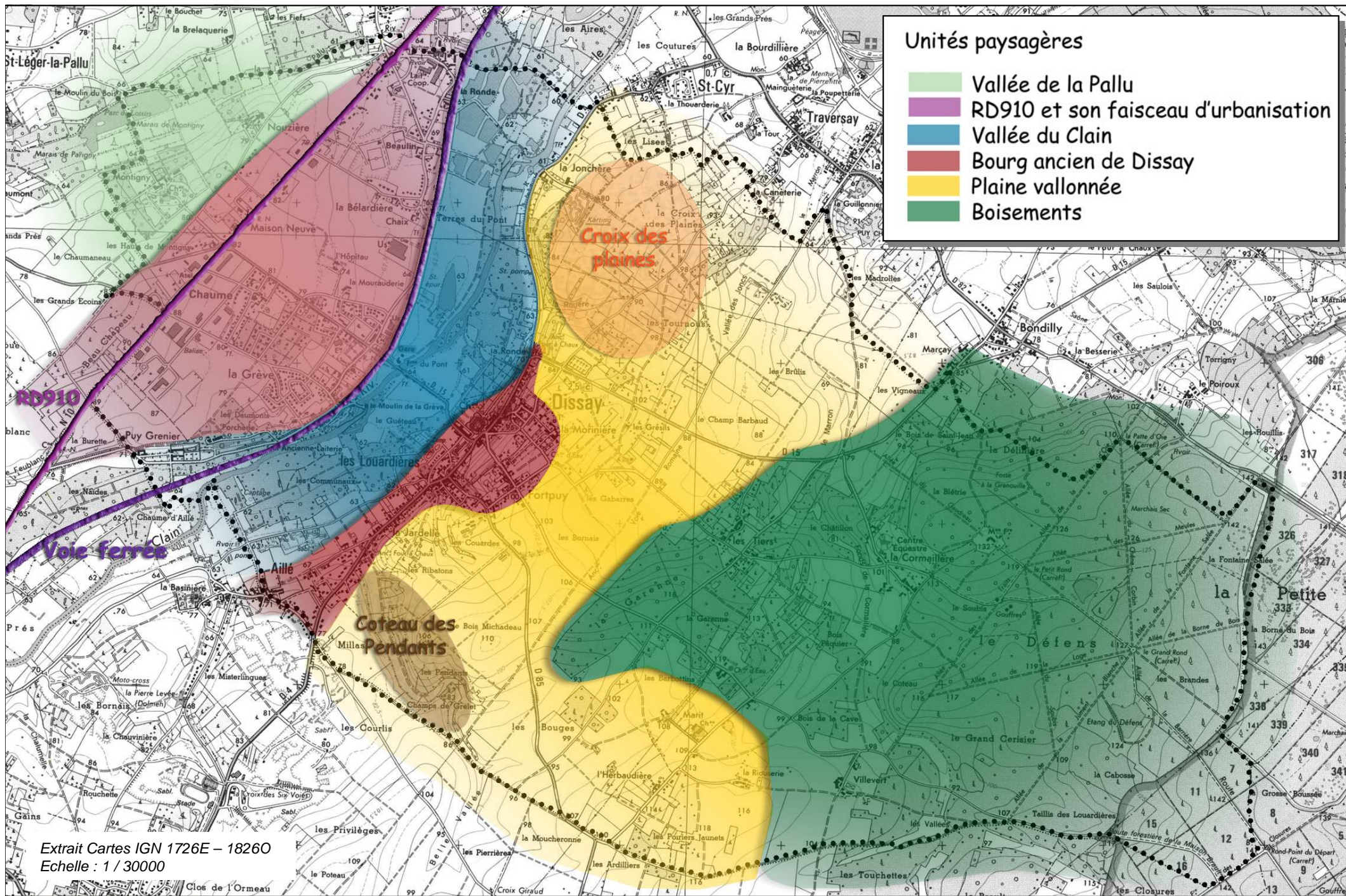
Ouverture sur la vallée du Clain, la plage et le moulin de la Grève



L'allée de platanes annonce l'entrée dans le bourg de Dissay

Les unités paysagères

« Les paysages sont un bien commun, sous gestion majoritairement privée »



Le centre-bourg

Une organisation en village-rue

- Une implantation en bordure de la vallée du Clain, en bas d'un coteau et sur ses pentes.
- Une organisation ancienne : de part et d'autre d'une rue principale étroite parallèle à la vallée, depuis laquelle quelques rues ou ruelles grimpent sur le coteau.
- Un élément remarquable dans le paysage du bourg : le château



Rue principale étroite traversant le bourg ancien



De part la topographie du site, certains espaces du bourg en haut de coteau dispose de vues sur la vallée



Vue sur le château et sur la vallée depuis le coteau

De nouveaux quartiers d'habitat : Aillé et les hauts du bourg

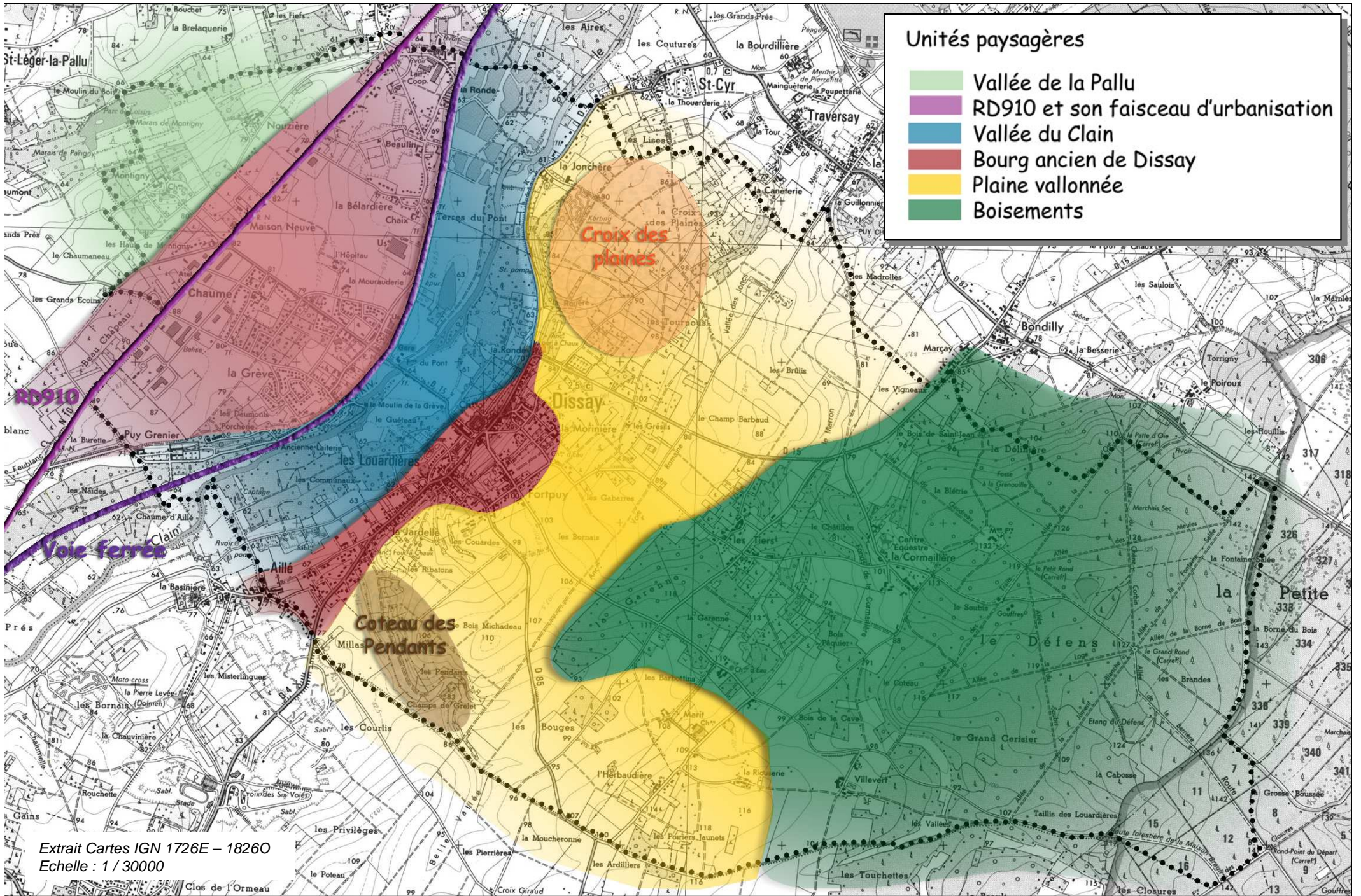
L'extension de l'urbanisation en direction d'Aillé a supprimé la coupure d'urbanisation avec ce village et renforcé l'impression de village-rue

L'urbanisation par delà le coteau crée progressivement un nouveau quartier d'habitat (La Morinière, Fortpuy...)



Les unités paysagères

« Les paysages sont un bien commun, sous gestion majoritairement privée »



La plaine vallonnée

Le principal espace agricole de la commune

- Un vaste espace ouvert et majoritairement cultivé
- Un aspect rural et calme qui contraste avec les activités de la vallée du Clain
- Deux secteurs aux paysages plus diversifiés : le coteau des pendants et la Croix des Plaines.

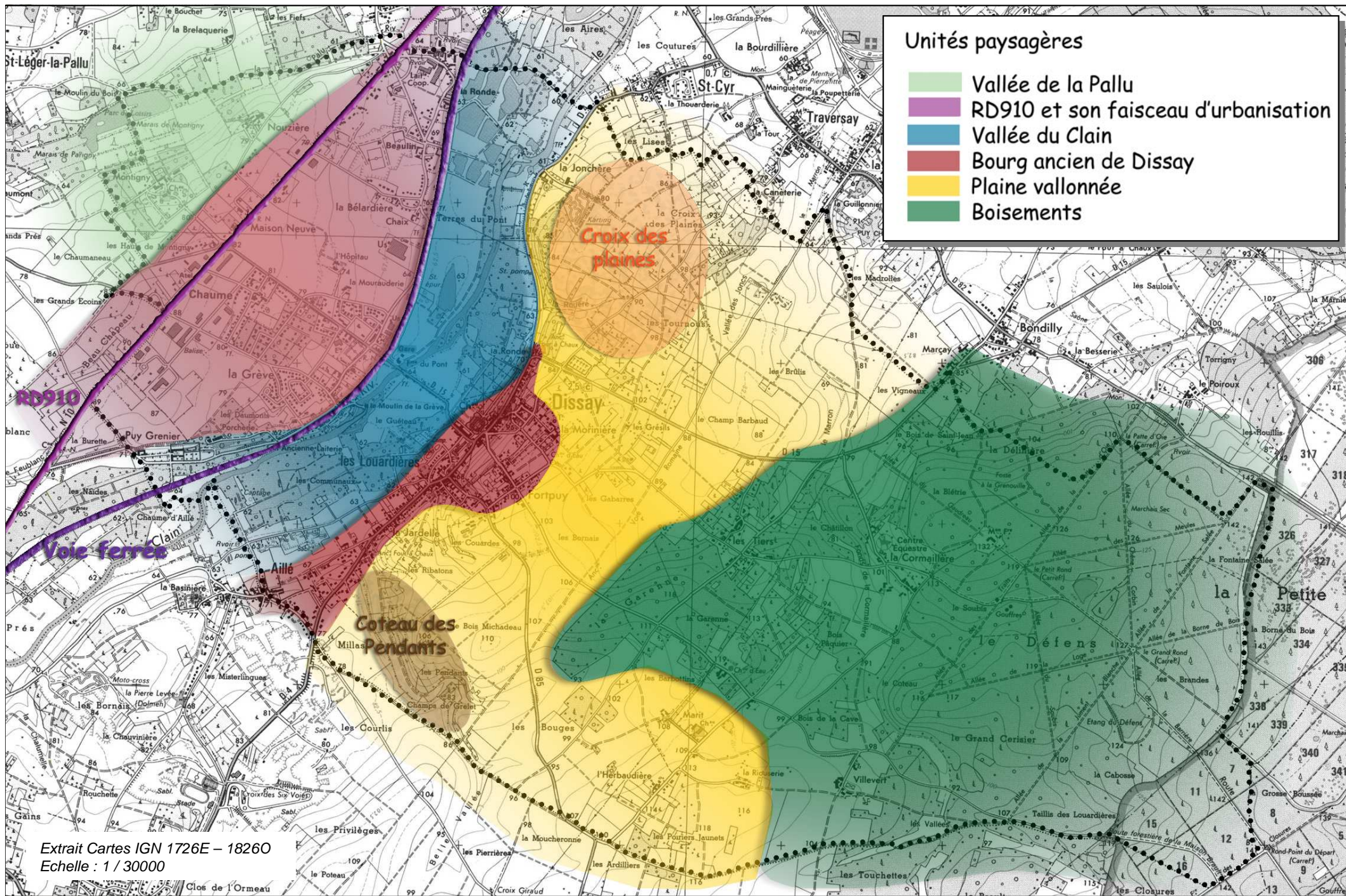


👉 Enjeux :

Préserver cet espace de toute urbanisation non maîtrisée
Favoriser une insertion discrète du bâti dans ce paysage ouvert

Les unités paysagères

« Les paysages sont un bien commun, sous gestion majoritairement privée »



Les boisements

Un arrière-plan paysager

- Arrière plan de la plaine vallonnée : forte perception de la lisière sur laquelle le regard s'arrête en parcourant la plaine.
- La route de la Garenne propose une entrée progressive dans la forêt, avec une succession de fermeture et d'ouverture de paysages sur des clairières.

Boisements : arrière plan de la plaine cultivée



Bois de la Garenne



Bois du Défens : ligne d'horizon

Resserrement des paysages : espaces plus intimistes



*Route forestière
en direction de la forêt de Moulière*



*Ouverture entre des boisements :
impression de clairière*

Insertion du bâti :



*Village de La Cormaillère : insertion au
cœur des boisements, impression d'isolement*



*Village des Tiers :
cadre végétalisé des habitations*

Synthèse des enjeux paysagers

- ☞ **Favoriser une lisibilité des paysages** sur la partie Ouest de la commune : définir les usages des terrains « vides » en cohérence avec leur contexte,
- ☞ **Favoriser les transitions douces** entre les espaces bâtis et non bâtis ainsi qu'entre les espaces résidentiels et les zones d'activités en conservant des espaces de respiration.
- ☞ **Contenir le développement de l'urbanisation** en direction de la plaine vallonnée.
- ☞ **Préserver les points de vue** sur le château.
- ☞ **Une attention particulière** sera à porter aux abords des chemins de randonnée (GR et chemins proposés par la commune) pour maintenir la qualité paysagère autour et depuis ces axes, notamment à travers la préservation et la mise en valeur des cônes de vue, le maintien d'éléments fixes du paysage, l'intégration du bâti, etc.